

**Direction : Enfance Jeunesse et Sports**

**Enseignement**

**REF : ENSEIGNT2007003**

**OBJET :Classes de neige : année scolaire 2007/2008 : participations familiales aux frais de séjour.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Un barème de participations familiales est établi pour l'année scolaire 2007/2008 appliqué à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	96,00 €
105,01 € à 150,00 €	117,00 €
150,01 € à 200,00 €	150,00 €
200,01 € à 275,00 €	192,00 €
275,01 € à 350,00 €	234,00 €
350,01 € à 460,00 €	287,00 €
460,01 € à 610,00 €	361,00 €
610,01 € à 760,00 €	427,00 €
760,01 € à 920,00 €	470,00 €
920,01 € et plus	495,00 €

ARTICLE 2 : Les familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges se verront appliquer un tarif forfaitairement fixé à 313,00 €.

ARTICLE 3 : Lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits, un tarif réduit de 50% sera appliqué au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille.

Les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours au : 7067.255 (303.7067.255).

Le Maire